



CULTURE

La compagnie Gérard Gérard lauréate de la 3^e édition de Re.Gards

Le Conseil départemental du Gard, en partenariat avec la DRAC Occitanie et cinq lieux hybrides et tiers-lieux culturels du territoire — La Berline, La Dame d'Angleterre, La Filature du Mazel, La Moba et Le Spot — annonce la compagnie Gérard Gérard comme lauréate de la 3^e édition du dispositif Re.Gards.

Publié le 05/02/2026 -- Temps de lecture: 10 minutes



Re.Gards est un parcours de résidences artistiques itinérantes conçu pour soutenir la création contemporaine et accompagner la professionnalisation des équipes artistiques régionales, en favorisant la coopération entre artistes, lieux culturels et partenaires publics.

Pour cette édition, 38 candidatures ont été reçues. À l'issue d'un processus de sélection mené par un jury composé des représentants des cinq lieux partenaires, la compagnie Gérard Gérard a été retenue pour la qualité de sa démarche professionnelle, le caractère hybride de son projet, son lien avec les publics et son adéquation avec le dispositif.

Après *La Chaloupante en 2025*, c'est donc Gérard Gérard, une compagnie spécialisée dans les arts de la rue et le BTP qui développera une nouvelle création intitulée *Comme par Hasard*. Un projet autour des complotismes prévu pour 2027. En amont, la compagnie mènera en 2026 un projet de territoire de cinq mois sur le Grand Figeac, ainsi que des soirées CompLoto, moments singuliers de rencontre avec les publics.

La compagnie bénéficiera :

- d'une résidence itinérante dans les cinq lieux partenaires du Gard
- d'un apport en coproduction de 7 500 € TTC, financé par le Conseil départemental du Gard
- d'une dotation de 3 000 €, financée par la DRAC Occitanie, pour la mise en œuvre d'actions culturelles et de médiation avec les habitants

Chaque lieu partenaire offre un espace de travail, un accompagnement personnalisé et un ancrage territorial, favorisant la création contemporaine, les échanges professionnels et la rencontre avec les publics.

Une action coordonnée par le Réseau des tiers-lieux et lieux hybrides du Gard



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76